

COMMUNE DE CHAPAREILLAN
DEPARTEMENT DE L'ISERE ARRONDISSEMENT DE GRENOBLE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers en exercice	23
Présents	19
Votants	20

L'an deux mille vingt-trois, le 07 septembre, le Conseil Municipal de la Commune de CHAPAREILLAN dûment convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Madame Martine VENTURINI, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 1^{er} septembre 2023

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 20 h 00 sous la présidence de Madame le Maire, Martine VENTURINI.

Présents : Martine VENTURINI, Emmanuelle GIOANETTI, Fabrice BLUMET, Annalisa DEFILIPPI, Roland SOCQUET-CLERC, Valérie SACLIER, Gilles FORTE, Gisèle MOTTA, Yann LIMOUSIN, Stéphane ROCHE, Valérie SEYSSEL, Christopher DUMAS, Jean MIELLET, Olivier BOURQUARD, Bruno BERLIOZ, Nathalie UCHET, René PORTAY, Didier CHARAMELET, Julie BOUILLOZ.

Absents et Excusés : Sylvie THOME (pouvoir à Gisèle MOTTA), Malika MANCEAU, Franck SOMMÉ, Suan HIRSCH.

OBJET : BUDGET COMMUNAL – DECISION MODIFICATIVE
56 - 07/09/2023

Après avoir entendu le rapport de Monsieur Gilles FORTE, 6^{ème} adjoint.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

ADOpte la décision modificative suivante du budget communal :

INVESTISSEMENT

RECETTES	DEPENSES
<i>Chapitre 024 – CESSION DES IMMOBILISATIONS (+ 20 000,00)</i>	<i>Chapitre 23 – IMMOBILISATIONS EN COURS (+ 20 000,00)</i> 2315 installations, matériel et outillage technique : + 20 000,00
TOTAL : + 20 000,00	+ 20 000,00

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.
POUR EXTRAIT CONFORME

Le conseil municipal adopte à 16 voix pour, 3 contre (Jean MIELLET, Olivier BOURQUARD, Didier CHARAMELET) et 1 abstention (Bruno BERLIOZ)

Martine VENTURINI

Maire



Affiché le : **13 SEP. 2023**